



## **Le Conseil canadien du bois se félicite de la décision prise par l'Ontario en ce qui a trait à la construction de bâtiments de hauteur moyenne**

*Modifications proposées au Code national du bâtiment afin d'autoriser la construction de bâtiments à ossature en bois de 5 et 6 étages.*

**OTTAWA, Ontario, 23 septembre 2014** – Le Conseil canadien du bois (CCB) et Wood WORKS! Ontario se réjouissent de l'annonce faite aujourd'hui par Ted McMeekin, ministre des Affaires municipales et du Logement et député provincial, Bill Mauro, ministre des Ressources Naturelles et de la Forêt et député provincial, ainsi que Michael Gravelle, ministre du Développement du Nord et des Mines et député provincial, selon laquelle l'Ontario adopte des modifications au code du bâtiment en vue d'autoriser la construction de bâtiments à ossature en bois jusqu'à une hauteur de six étages.

Pour la construction de bâtiments à ossature en bois de hauteur moyenne, le bois est un mode de construction sûr, résistant et raffiné. « Nous sommes particulièrement heureux, pour l'Ontario, de l'annonce faite aujourd'hui au sujet de l'entrée en vigueur des modifications au code du bâtiment, déclare Michael Giroux, président du Conseil canadien du bois. Ces modifications sont le résultat d'un processus qui a été longuement et minutieusement étudié, en s'appuyant sur de nombreuses consultations et les commentaires fournis par toutes les parties intéressées ».

Marianne Bérubé, directrice administrative, Wood WORKS! Ontario, exprime son approbation à l'annonce faite et précise que « les modifications apportées au code du bâtiment de l'Ontario offrent aux concepteurs de nouvelles occasions en matière d'innovation qui aideront les municipalités à répondre aux plans d'intensification urbaine et à offrir plus d'options d'habitations abordables. Nous avons hâte de voir l'érection des nouveaux bâtiments de hauteur moyenne à la suite de ces changements ».

Les modifications apportées au code du bâtiment de l'Ontario sont similaires à celles apportées au code du bâtiment de la Colombie-Britannique en 2009 et qui ont eu immédiatement des répercussions positives sur l'économie locale. Désormais, les constructeurs en Ontario ont la possibilité d'utiliser le bois d'œuvre pour la construction de bâtiments de hauteur moyenne, un mode de construction viable et conforme au code qui répond aux exigences en matière de sécurité, de santé et d'accessibilité ainsi qu'à celles relatives à la protection contre les incendies et les dommages structuraux, exigences stipulées par le code.

« Il est encourageant de voir que la province adopte des modifications au code du bâtiment de l'Ontario qui autorisent la construction de bâtiments à ossature en bois pour les bâtiments de hauteur moyenne », explique David Canfield, maire de Kenora et président de la Northwestern Ontario Municipal Association (NOMA). Cela va se traduire par des répercussions positives sur le redressement de l'industrie forestière dans le Nord de l'Ontario ».

Pour Alan Spacek, maire de Kapuskasing et président de l'Association des municipalités du Nord de l'Ontario (AMNO), « la construction de bâtiments à ossature en bois de six étages va faire augmenter la demande en produits du bois en Ontario, ce qui profitera à l'industrie forestière et, plus largement, à l'économie de la région nord. Une industrie forestière en expansion permet de préserver les emplois, d'en créer de nouveaux et d'encourager les investissements et l'innovation en ce qui concerne les nouveaux processus et les technologies, tout en utilisant une ressource renouvelable et écologique ».

**Pour obtenir de plus amples renseignements, en ce qui concerne les photos ou pour organiser des entrevues, communiquer avec les personnes suivantes :**

Natalie Tarini  
Gestionnaire des communications, CCB

1 613 747-5544, poste 225 • [ntarini@cbc.ca](mailto:ntarini@cbc.ca)

Sarah Hicks  
Gestionnaire des communications,  
Wood *WORKS!* Ontario

1 866 886-3574, poste 3 • [shicks@cbc.ca](mailto:shicks@cbc.ca)

**Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des nouvelles options concernant les bâtiments à ossature en bois de hauteur moyenne, visitez le site suivant : [www.woodfacts.cbc.ca](http://www.woodfacts.cbc.ca).**

- 30-